

Trop bruyantes, trop dangereuses, des éoliennes bridées dans l'Aisne

Environnement. Au sud de l'Aisne, à Perles, un parc éolien est considéré comme trop meurtrier pour les oiseaux et les chauves-souris. La préfecture de l'Aisne a pris un arrêté réglementant leur fonctionnement.

REPÈRES

● Plusieurs projets éoliens ont fait l'objet d'un refus ces derniers mois, par la préfecture de l'Aisne, département qui compte 516 éoliennes en activité et de nombreux dossiers en instruction.

● L'Aisne figure parmi les dix départements qui comptent le plus d'éoliennes en France.

● Le 30 avril dernier, la préfecture a à nouveau rejeté un projet de 8 éoliennes, à Tavaux-et-Pontséricourt, après un bras de fer administratif, au nom de la protection des paysages de la Thiérache et de ses églises fortifiées et de la protection de la biodiversité.

● Refus également pour un parc de trois éoliennes à Dhuisel et Courcelles-sur-Vesle, trop proche du « paysage reconnu » du Chemin des Dames et pour la présence de 14 espèces de chauves-souris, dont certaines en danger ainsi que 33 espèces d'oiseaux protégées.

Ludivine Bleuzé-Martin
journaliste

Trop mortelles, un peu trop bruyantes, les éoliennes de Perles, situées à la frontière des départements de l'Aisne et de la Marne, vont tourner moins souvent. Depuis le 5 juin et jusqu'au

16 octobre 2025, trois des six aérogénérateurs font l'objet d'un plan de bridage pour préserver la vie des chauves-souris, par arrêté de la préfète de l'Aisne Fanny Anor. Ainsi, une heure avant le coucher et une heure après le lever du soleil, en fonction de certaines conditions météorologiques (plus de 10°C ou des vitesses de

vent inférieures à 6 m/s), elles ne tourneront pas. Les pales devront rester en drapeau, c'est-à-dire orientées de manière à offrir la prise au vent la plus faible possible, parallèlement au flux d'air. Cette mise en sécurité est aussi activée en cas de vent trop violent, pour éviter la casse.

Des espèces vulnérables et quasi menacées

Mis en service en 2017, exploité par la SAS LHI GII2 WP Perles 2289, groupe allemand d'investissement basé à Munich, ce parc éolien ne fait pas que des dégâts sur les pipistrelles et les noctules, chasseuses d'insectes la nuit.

Le suivi environnemental effectué par un bureau d'études en 2018 estimait le taux mortalité à plus de dix animaux par éolienne et par an sur la totalité du parc.

Deux tiers étaient des chiroptères, un tiers des oiseaux. C'est nettement au-dessus des normes « acceptables ».

En 2021 et 2023, de nouvelles études confirmaient cet impact notable sur l'avifaune, notamment sur des espèces vulnérables et quasi menacées.

En 2024, par deux fois, lors d'une

inspection des installations classées sur place, un agent de l'Etat constatait la présence d'un rapace, perché sur un boîtier fixé à l'arrière d'un mât. Pour protéger les oiseaux, les machines devront être totalement arrêtées quand les vents ne sont pas suffisamment puissants pour produire de l'électricité.

Protéger les oreilles humaines aussi

Mortelles pour certains animaux, ces éoliennes ont aussi fait souffrir les oreilles d'habitants de la commune des Septvallons. En 2024, l'inspecteur des installations classées constatait lui-même sur place « un bruit particulièrement aigu et puissant » lors de la rotation des hélices de plusieurs éoliennes.

Le problème est récurrent sur ce parc, a justifié l'exploitant lui-même.

Depuis, des mesures ont été prises pour atténuer ce siflement, produit par le contact entre les freins et le disque.

La préfecture de l'Aisne demande une nouvelle étude acoustique pour garantir la quiétude des habitants des Septvallons. ●



Les éoliennes de Presles fonctionneront moins la nuit jusqu'à cet automne.
Photo d'illustration Karen Kubena